

Concours de néologismes – Bate di Noûmots

Des mots pour dire la Wallonie d'aujourd'hui

En bref

1. Thème pour 2024 : l'écologie (l'environnement, les énergies, le transport, le retour à la nature...)
2. Modalités : maximum 10 propositions, avec un bref commentaire et une contextualisation dans une phrase (cf. Règlement ci-après)
3. Date limite d'envoi : 15 avril 2024
4. Proclamation des résultats : lors de la Fête aux Langues de Wallonie, le 4 mai 2024 à Châtelet.

1. Note d'orientation

Pourquoi créer de nouveaux mots dans une langue régionale ?

Une langue, pour que son avenir soit assuré, doit être employée dans les secteurs où se joue l'avenir de la société. Cela présuppose que son vocabulaire soit adapté à ces secteurs et s'enrichisse de nouveaux mots pour désigner des réalités nouvelles.

Les langues régionales de la Wallonie ne sont plus adaptées à certains domaines de la vie sociale et doivent emprunter de nombreux termes au français (ou à l'anglais). Il est loin le temps où le français empruntait au wallon, par exemple dans le vocabulaire de la mine.

Comme toute langue, le wallon, le picard, le lorrain (gaumais), le champenois et le francique disposent des ressources nécessaires pour s'adapter à la réalité contemporaine. Mais il convient de créer, dans ces langues, des mots qui disent cette réalité.

La « Fête aux langues de Wallonie », qui veut dynamiser la pratique des langues régionales de Wallonie, organise un concours de *noûmots* (néologismes) qui illustre et valorise la créativité terminologique des Wallons.

Comment créer de nouveaux mots dans une langue régionale ?

1. Nouveaux mots et nouveaux sens

La création de nouveaux mots dans une langue peut se faire de diverses manières. Schématiquement, on peut distinguer des néologismes de forme et des néologismes de sens.

Les néologismes de sens consistent à donner un sens nouveau à un mot existant. Au départ du nom féminin *clignète* qui signifie « clin d'œil », on peut proposer une nouvelle acception, comme « émoticône », en référence au clin d'œil représenté par l'émoticône. La forme du mot *clignète* n'est pas modifiée, mais sa signification est élargie. Un autre exemple est le nom *djêrmon* (*djârmon*, etc.) qui désigne initialement le « germe » (d'une plante), mais qui se voit doté d'un nouveau sens : « start-up ; jeune pousse ».

Les néologismes de forme sont des mots créés au départ de divers procédés formels. Parmi ceux-ci, les plus fréquemment utilisés sont les préfixations et les dérivations. Au départ d'un mot existant, on ajoute un préfixe ou un suffixe. Ainsi, à partir du nom *mantche* « manche », on peut créer le verbe dérivé *amantchi* (*èmantchi*, etc.), littéralement « em-manch-er ». Mais aussi *amantcheûre* (*èmantcheûre*, etc.), littéralement « em-manch-ure ».

Un autre mode de création consiste à associer deux mots existants en une nouvelle unité lexicale. Ainsi *guigne-djins*, littéralement « épie-gens », pour désigner des caméras de surveillance. Ou *moute vôle* (*mousse vôle*, *mostère vôle*, etc.), littéralement « montre-chemin » pour désigner le GPS. Le procédé peut aller jusqu'au mot-valise.

Certaines créations combinent plusieurs des procédés décrits ci-dessus. Par exemple, le nom *zûna*, pour désigner le buzz (*fé do zûna*). On part du verbe *zûner* « émettre un bourdonnement », auquel on ajoute le suffixe *-a* (néologie formelle) et on modifie le sens initial du verbe (néologie sémantique), qui s'applique alors au « bruit » créé sur les réseaux sociaux, dans les médias, etc. Ou encore le néologisme *ègurnièdje* « archivage électronique ». On part du nom *gurnî* « grenier », auquel on ajoute le préfixe *è-* (« en- ») et le suffixe *-èdje* (« -age », néologie formelle). Le néologisme ainsi créé, littéralement « en-grenier-age » se distingue du sens initial du nom *gurnî* (néologie sémantique) et s'applique maintenant à l'archivage électronique des documents (lesquels, naguère, pouvaient trouver place au grenier – ou à la cave).

2. Emprunts

Un autre procédé très fréquent de création consiste à emprunter des mots, principalement au français, mais aussi aujourd'hui à l'anglais. Ces emprunts peuvent être quasi identiques à la forme de la langue source (*gazète* « gazette », *ordinateûr* « ordinateur », etc.) ou connaître une légère adaptation phonétique (*tèlèvûzion* « télévision », *istwêre* « histoire », etc.).

Cette forme d'enrichissement de la langue n'est pas celle que le concours « Noûmots » souhaite privilégier, parce qu'elle ne fait pas appel à des ressources propres de nos langues régionales.

3. Quelques suggestions pour la création néologique

Les néologismes doivent être conformes aux principes de composition de la langue choisie (wallon, picard, gaumais-lorrain, champenois, francique). Il convient en particulier

- de puiser dans l'inventaire des préfixes et suffixes disponibles ;
- de se conformer aux règles de prononciation existantes ;
- de respecter la morphologie de la langue.

Un néologisme réussit à s'imposer dans l'usage non seulement s'il respecte des critères formels, mais aussi lorsqu'il « parle » aux gens. Sa compréhension immédiate par un maximum de Wallons, quelle que soit la variété de langue parlée, est un atout. De même, la facilité de sa mémorisation, la suggestivité qu'il véhicule, l'humour qu'il communique, etc.

2. Règlement du concours de noûmots

Article 1 – Le concours de néologismes – Bate di Noûmots est organisé par le Comité coordinateur de la « Fête aux langues de Wallonie », avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 2 – Le concours est ouvert à toute personne soucieuse de faire vivre les langues régionales de Wallonie, sans restriction géographique ou linguistique. Le concours est ouvert aux contributions individuelles ou collectives.

Article 3 – Les propositions collectives et individuelles ne feront pas l’objet de catégories séparées. Toutes les propositions seront envoyées anonymement. Les participations individuelles ne seront pas distinguées des participations collectives.

Article 4 – Chaque participant est invité à constituer une liste de maximum 10 (dix) *noûmots* (néologismes). Le thème retenu en 2024 est celui de **l’écologie**, en envisageant plusieurs domaines comme l’environnement, les énergies, le transport, le retour à la nature, etc. Les participations à l’édition 2020 du concours, qui n’a pas fait l’objet d’une proclamation, sont reportées automatiquement et seront prises en compte par le jury ; les candidats à l’édition 2020 sont libres d’amender leurs précédentes propositions jusqu’au 15 avril à minuit, en écrivant à l’adresse langues.regionales@cfwb.be.

Article 5 – Une liste de suggestions est communiquée ci-après à titre purement indicatif. Les propositions peuvent être faites à partir de cette liste, mais des néologismes qui ne seraient pas repris dans cette liste pourront également être retenus par le jury. Néanmoins, il appartient à chaque participant de vérifier que ses propositions ne recouvrent pas des termes déjà en vigueur chez les locuteurs wallons.

Article 6 – Chaque proposition doit être accompagnée d’un bref commentaire (entre 3 et 5 lignes) mettant en évidence la manière dont le *noûmot* a été formé et justifiant sa construction. Outre cette explication, un exemple, dans lequel le *noûmot* est placé au sein d’une phrase ou d’un court texte, est exigé.

Article 7 – Chaque candidat enverra ses propositions pour le **15 avril** à minuit au plus tard, la date et l’heure du courriel d’envoi faisant foi, à l’adresse électronique suivante : langues.regionales@cfwb.be. Les documents, joints en fichier attaché au courriel de candidature, le seront au format Word ou PDF. Il convient de mentionner les coordonnées complètes du candidat dans le courrier électronique.

Article 8 – Les propositions seront examinées par un jury composé de spécialistes des langues régionales de la Wallonie. Les critères suivants guideront leurs appréciations :

- cohérence du terme avec la thématique retenue pour l’année 2024 ;
- conformité de la forme du *noûmot* par rapport aux principes de composition de la langue choisie ;
- atouts présentés par le *noûmot* quant à l’accueil de la forme par le public (compréhension par un maximum de Wallons, adaptabilité aux différentes formes régionales, facilité de mémorisation).

Le jury établira un classement des meilleurs *noûmots*, indépendamment des mérites des autres termes repris dans la liste introduite par un même candidat.

Le jury, qui travaillera collégalement et en toute indépendance, est seul compétent pour désigner le(s) lauréat(s). Ses décisions seront sans appel.

Article 9 – Les propositions lauréates seront proclamées le samedi 4 mai 2024 à Châtelet. Des prix sous la forme de livres en langue régionale, d’une valeur totale de minimum 500 €, récompenseront les auteurs des propositions lauréates. En outre, une sélection parmi les *Noûmots* retenus sera opérée et fera l’objet d’une publication.

Article 10 – En participant au concours, les candidats s’engagent à accepter sans réserve les clauses du présent règlement. Aucun recours fondé sur les conditions, le déroulement et le résultat du concours ne pourra être admis.

3. Suggestions pour les noûmots à créer

- Aquaculture
- Biodégradable
- Biologique
- Bombe climatique
- Certificat PEB
- Circuit court
- Châssis double / triple vitrage
- Chaudière à condensation
- Compostage
- Consigne (emballage consigné)
- Coupe rase (coupe à blanc)
- Décontamination
- Décroissance
- Déforestation
- Déni du réchauffement climatique
- Dépollution
- Développement durable
- Éco-anxiété
- Éco-blanchiment (greenwashing)
- Écoguerrier
- Écologie
- Écotourisme
- Énergie fossile
- Énergies renouvelables
- Éolienne (offshore)
- Gaz à effet de serre
- Géothermie
- Honte de prendre l'avion
- Hydroélectricité
- Isolation
- Low-tech

- Maison passive
- Marée noire
- Monoculture
- Panneaux photovoltaïques
- Pellet
- Performance énergétique
- Périurbanisation / étalement urbain
- Permaculture
- Polluant éternel
- Pollution
- Produits biologiques
- Producteurs locaux
- Radioactivité
- Réchauffement de la planète
- Recyclage
- Rurbanisation
- Sobriété volontaire
- Technocritique
- Toiture végétale
- Vaisselle comestible
- Véganisme
- Végétalisme
- Véhicule hybride
- Ventilation mécanique centralisée (VMC)

4. Pour en savoir plus...

- FRANCARD (Michel), « [La création néologique dans les parlers romans de la Wallonie. Une nécessité controversée](#) », *Neologica*, n° 17, 2023, *Néologie et langues régionales*, p. 115-129
- GILLIARD (Émile), « Création lexicale. Annonce du complément au dictionnaire *Niyau* », *Défense et promotion de la langue wallonne*, Liège, Dîre èt scrîre è walon, 2013, pp. 150-152
- MAHIN (Lucien), « [Créer des néologismes sur des idées abstraites ; cas particulier des adjectifs](#) »